

Fiche résumant la démarche auprès du GROUPAMA :

CONDITIONS A REMPLIR

- avoir la qualité de Rapatrié,
- bénéficiaire de la prise en charge de la période concernée par le régime général d'Assurance Vieillesse,
- ne pas avoir obtenu validation de la période concernée par les Régimes complémentaires de retraite (Tous territoires sauf Algérie),
- ou avoir subi une perte de droits lors de la prise en charge par les régimes français de Retraite complémentaire (Algérie).

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE LORS DE LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

01) Fiche Identité

02) Fiche périodes activité

03) Relevé d'identité bancaire

Une photocopie des documents suivants :

04) Livret de famille

05) Attestation de Rapatriement à demander au Service Central des Rapatriés :
dont l'adresse est la suivante :

Service Central des rapatriés 57 cours du 14 Juillet BP 119 47004 AGEN <u>Téléphone</u> : 05 53 69 21 00
--

06) Notification de liquidation de votre pension de vieillesse ou titre de retraite précisant l'entrée en vigueur de votre retraite

07) Reconstitution de carrière (nombre de trimestres et d'années validés) du Régime Général d'Assurance Vieillesse (CRAM - CNAVTS - MSA) *

Reconstitution de carrière ARRCO (ou toute justification établissant le refus de validation) *

08) Certificat d'emploi lorsqu'il s'agit d'une activité en qualité de Cadre, le cas échéant, justification d'appartenance à une Caisse Algérienne Cadre de l'AGORCA (CAIREC - RECAM - CARCABATIC) ou non Cadre de l'OCIP (CIAR - GAP - CIPRA -CASPRIMA)

09) Attestation de carte vitale

10) Le cas échéant, si vous êtes non imposable, l'avis de non-imposition. Si vous êtes imposable, il n'est pas nécessaire d'adresser votre avis d'imposition

* Il s'agit des justificatifs qui vous ont été délivrés au moment de la liquidation de votre retraite.